



Notice d'évaluation des incidences sur l'environnement

Contenu minimum

Le but du présent formulaire est, compte tenu des caractéristiques du projet et de sa localisation, d'identifier, décrire et évaluer de manière appropriée les incidences directes et indirectes du projet sur les facteurs suivants :

- a) la population et la santé humaine;
- b) la biodiversité, en accordant une attention particulière aux espèces et aux habitats protégés au titre de la directive 92/43/CEE et de la directive 2009/147/CE;
- c) les terres, le sol, le sous-sol, l'eau, l'air, le bruit, les vibrations, la mobilité, l'énergie et le climat;
- d) les biens matériels, le patrimoine culturel et le paysage;
- e) l'interaction entre les facteurs visés aux points a) à d).

Les incidences directes et indirectes du projet sur les facteurs énoncés ci-avant englobent les incidences susceptibles de résulter de la vulnérabilité du projet aux risques d'accidents majeurs et/ou de catastrophes pertinents pour le projet concerné.

Cadre 1 - Demandeur

Nom :	_____
Prénom :	_____
Qualité :	_____
Domicile :	_____
Numéro de téléphone :	_____
Numéro de télécopie :	_____
Adresse courriel :	_____
Date de la demande :	_____

Cadre 2 - Présentation du projet

Pour l'application du cadre 2, les caractéristiques du projet sont considérées notamment par rapport :

- a) à la dimension et à la conception de l'ensemble du projet ;
- b) au cumul avec d'autres projets existants ou approuvés ;
- c) à l'utilisation des ressources naturelles, en particulier le sol, les terres, l'eau et la biodiversité ;
- d) à la production de déchets ;
- e) à la pollution et aux nuisances ;
- f) au risque d'accidents ou de catastrophes majeurs en rapport avec le projet concerné, notamment dus au changement climatique, compte tenu de l'état des connaissances scientifiques ;
- g) aux risques pour la santé humaine dus, par exemple, à la contamination de l'eau ou à la pollution atmosphérique.

Pour chacune des phases, décrire le projet selon les aménagements et constructions ou démolitions prévus en indiquant les principales caractéristiques de ceux-ci (superficie, dimensions, etc) :

Mention des divers travaux s'y attachant (déboisement, excavation, remblayage, etc....) :

Mention des modalités d'opération ou d'exploitation (procédés de fabrication, ateliers, stockage...) :

Autre caractéristique pertinente :

Joindre tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (croquis, vue en coupe, etc).

A appliquer aux cadres 3 & 4

La sensibilité environnementale des zones géographiques susceptibles d'être affectées par le projet est considérée en prenant notamment en compte :

- a) l'utilisation existante et approuvée des terres ;
- b) la richesse relative, la disponibilité, la qualité et la capacité de régénération des ressources naturelles de la zone, y compris le sol, les terres, l'eau et la biodiversité et de son sous-sol ;
- c) la capacité de charge de l'environnement naturel, en accordant une attention particulière aux zones suivantes :
 - 1) zones humides, rives, estuaires ;
 - 2) zones côtières et environnement marin ;
 - 3) zones de montagnes et de forêts ;
 - 4) réserves et parcs naturels ;
 - 5) zones répertoriées ou protégées par la législation nationale : zones Natura 2000 ;
 - 6) zones ne respectant pas ou considérées comme ne respectant pas les normes de qualité environnementale pertinentes pour le projet ;
 - 7) zones à forte densité de population ;
 - 8) paysages et sites importants du point de vue historique, culturel ou archéologique.

Cadre 3 - Situation existante de droit en aménagement du territoire, urbanisme et patrimoine.

Indiquer en surimpression sur le plan de secteur la destination et/ou périmètre du terrain.

Indiquer la destination du terrain au schéma d'orientation local (SOL) _____

Le terrain est-il situé :

- | | |
|---|-----------|
| ▪ dans un permis d'urbanisation non périmé ? | OUI - NON |
| ▪ dans un périmètre de protection et/ou inscrit sur une liste de sauvegarde ¹ ? | OUI - NON |
| ▪ à proximité d'un bien immobilier classé ¹ , d'un site archéologique ¹ ? | OUI - NON |
| ▪ dans un périmètre de protection visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifiée notamment par le décret du 6 décembre 2001 relatif aux réserves naturelles ou forestières, sites Natura 2000 _____ | OUI - NON |
| ▪ à proximité d'un périmètre de protection visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifiée notamment par le décret du 6 décembre 2001 relatif aux réserves naturelles ou forestières, sites Natura 2000 _____ | OUI - NON |
| ▪ Autre élément de sensibilité environnementale* _____ | OUI - NON |

Cadre 4 - Description du site avant la mise en œuvre du projet.

- Relief du sol et pente du terrain naturel :
 - inférieure à 6%
 - entre 6 et 15 %
 - supérieure à 15 %
- Nature du sol : _____
- Occupation du sol autre que les constructions existantes :

<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> friche <input type="checkbox"/> terrain vague <input type="checkbox"/> jardin <input type="checkbox"/> culture 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> prairie <input type="checkbox"/> forêt <input type="checkbox"/> zone humide <input type="checkbox"/> autre : _____
--	--
- Présence de nappes phréatiques OUI - NON
- Direction et points de rejets d'eau dans le réseau hydrographique des eaux de ruissellement :

- Présence de points de captage OUI - NON
- Evaluation sommaire de la qualité biologique du site :

- Evaluation sommaire de la qualité du site Natura 2000, des réserves naturelles ou forestières :

- Présence d'un site Natura 2000, réserves naturelles ou réserves forestières ?

- Raccordement à une voirie équipée

<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> route <input type="checkbox"/> égout <input type="checkbox"/> électricité 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> gaz naturel <input type="checkbox"/> autre : _____
--	--
- Présence d'un site classé ou situé sur une liste de sauvegarde ? OUI - NON
- Présence d'un site archéologique ? OUI - NON
- Présence d'un site Natura 2000, réserves naturelles ou réserves forestières ? OUI - NON
- Autre élément de sensibilité environnementale*

A appliquer aux cadres 5 à 8 - Type et caractéristiques de l'impact potentiel :

Les incidences notables probables qu'un projet pourrait avoir sur l'environnement doivent être considérées en fonction des cadres précédents, par rapport aux incidences du projet sur les facteurs précisés en page 1, en tenant compte de :

- a) l'ampleur et l'étendue spatiale de l'impact, par exemple, la zone géographique et l'importance de la population susceptible d'être touchée ;
- b) la nature de l'impact ;
- c) la nature transfrontière de l'impact;
- d) l'intensité et la complexité de l'impact;
- e) la probabilité de l'impact;
- f) le début, la durée, la fréquence et la réversibilité attendus de l'impact;
- g) le cumul de l'impact avec celui d'autres projets existants ou approuvés;
- h) la possibilité de réduire l'impact de manière efficace.

Cadre 5 - Effets du projet sur l'environnement.

1) Le projet donnera-t-il lieu à des rejets de gaz, de vapeur d'eau, de poussières ou d'aérosols ou des résidus ?

- dans l'atmosphère OUI – NON
- indiquez-en :
 - la nature : _____
 - le débit : _____

2) Le projet donnera-t-il lieu à des rejets liquides* ?

- dans les eaux de surface OUI – NON
- dans les égouts OUI – NON
- sur ou dans le sol OUI – NON
- indiquez-en :
 - la nature (eaux de refroidissement, industrielles, pluviales, boues...) _____
 - le débit : _____

*En application de l'article R.277, §4 du Code de l'Eau, en zone d'assainissement collectif, sans préjudice d'autres législations applicables, les habitations dont le permis d'urbanisme, pour sa construction, sa reconstruction ou la création d'un nouveau logement au sens de l'article D.IV.4 du CODT, a été délivré en première instance après le 31 décembre 2016 évacuent leurs eaux pluviales :

1° prioritairement dans le sol par infiltration ;

2° en cas d'impossibilité technique ou de disponibilité insuffisante du terrain, dans une voie artificielle d'écoulement ou dans une eau de surface ordinaire ;

3° en cas d'impossibilité d'évacuation selon les deux premiers points, en égout.

Le dossier doit comprendre une note de justification et de vérification de la solution retenue et donc, le cas échéant, de l'absence de choix de la solution prioritaire d'infiltration. En cas d'impossibilité technique d'infiltration, le projet devra proposer des solutions de temporisation des eaux pluviales préalablement à leur rejet dans le réseau d'égouttage public.

Un plan indiquant le(s) point(s) de déversement dans les égouts ou dans les cours d'eau doit être joint au dossier.

3) Le projet supposera-t-il des captages ?

- en eau de surface OUI – NON
 - lieu : _____
 - quantité : _____
- en eaux souterraines :
 - dénomination du point de captage : _____
 - quantité : _____

4) Description de la nature, de la quantité, du mode d'élimination et/ou de transport choisis pour les sous-produits et déchets produits par le projet envisagé :

5) Le projet pourra-t-il provoquer des nuisances sonores pour le voisinage ?

OUI – NON

- de quel type : _____
- de façon permanente ou épisodique.

6) Modes de transport prévus et les voies d'accès et de sortie :

- pour le transport de produits : _____
- pour le transport de personnes : _____
- localisation des zones de parking : _____
- localisation des pipelines, s'il y en a : _____

7) Le projet portera-t-il atteinte à l'esthétique générale du site ?

OUI – NON

8) Le projet donnera-t-il lieu à des phénomènes d'érosion ?

OUI – NON

9) Intégration au cadre bâti et non bâti

Risques d'un effet de rupture dans le paysage naturel ou par rapport aux caractéristiques de l'habitat traditionnel de la région ou du quartier (densité excessive ou insuffisante, différences par rapport à l'implantation, l'orientation, le gabarit, la composition des façades, les matériaux et autres caractéristiques architecturales des constructions environnantes mentionnées au plan d'implantation

10) Compatibilité du projet avec les voisinages (présence d'une école, d'un hôpital, d'un site Natura 2000, d'une réserve naturelle, d'une réserve forestière, etc).

11) Risques d'autres nuisances éventuelles :

12) Modification sensible du relief du sol. Dénivellation maximale par rapport au terrain naturel :

13) Boisement et/ou déboisement :

14) Nombre d'emplacements de parkings :

15) Impact sur la nature et la biodiversité :

16) Construction ou aménagement de voirie :

17) Epuration individuelle :

18) Impact sur les terres, le sol et le sous-sol :

Cadre 6 - Justification des choix et de l'efficacité des mesures palliatives ou protectrices éventuelles ou de l'absence de ces mesures.

Cadre 7 - Mesures prises en vue d'éviter ou de réduire les effets négatifs sur l'environnement

- les rejets dans l'atmosphère

- les rejets dans les eaux

- les déchets de production

- les odeurs

- le bruit

- la circulation

- l'impact sur le patrimoine naturel

- l'impact paysager

- l'impact sur les terres, le sol et le sous-sol

Cadre 8 - Date et signature du demandeur
